

- ARRÊTÉ-

Portant fermeture temporaire du stade de football dans le cadre d'un tir d'artifice

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Considérant qu'un tir d'artifice est organisé le samedi 05 septembre 2026 à 22 h 30 sur le stade de football, 15 rue de Cambre ;

Considérant que l'installation et les opérations préparatoires réalisées par les artificiers nécessitent la sécurisation des lieux afin de prévenir tout risque pour le public ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1 – Fermeture du stade

Le stade municipal sis 15 rue de Cambre est fermé au public, le samedi 05 septembre 2026 dès 13 h 30, à compter de l'arrivée des artificiers sur le site et jusqu'à la fin de la journée soit 02 h00 le dimanche 06 septembre 2026, afin de permettre l'installation, la mise en sécurité, le tir d'artifice et les opérations de repli.

Article 2 – Interdiction d'accès

Pendant cette période, l'accès au stade est strictement interdit à toute personne non autorisée. Seuls les artificiers, les services municipaux, les services de secours, les forces de l'ordre et les personnes expressément habilitées peuvent accéder au site.

Article 3 – Signalisation

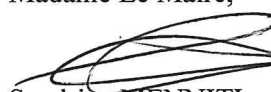
Les services municipaux sont chargés de mettre en place la signalisation et les dispositifs nécessaires pour informer le public de la fermeture du stade.

Article 4 - Exécution

Madame le Maire, la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

St Ouen de Thouberville, le 22 juillet 2026

Madame Le Maire,


Sandrine MENNITI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 22 juillet 2026.